

Arrêté réglementaire

N° 2025-281

Objet : Désignation d'examinateurs associés au jury pour les épreuves orales d'admission du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe, session 2025.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1^{re} classe des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant modifications statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres de jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2018-152 du 1^{er} mars 2018 modifié portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu l'arrêté n°2025-56 du 03 mars 2025 modifié portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe, session 2025.

Vu l'arrêté n°2025-230 du 25 septembre 2025 portant désignation des membres du jury d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe, session 2025,

Vu l'arrêté n°2025-237 du 2 octobre 2025 portant désignation des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours interne et du troisième concours

d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe, session 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner des examinateurs suppléants pour participer à la conduite des épreuves en cas d'empêchement de membres de jury,

Arrête :

Article 1 : La liste des examinateurs associés au jury pour la conduite des épreuves d'entretien du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe, session 2025, est établie comme suit :

Collège des élus				
Madame	ATIK	Donia	Conseillère municipale	Ville de Domène (38)
Monsieur	BLANC	Jean-Pierre	Adjoint au Maire	Ville d'Ambérieu-en-Bugey (01)
Monsieur	BOUCHARD	Sébastien	Conseiller municipal Vice-président	Ville de Polionnay (69) Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (69)
Madame	BOUTANTIN	Laurence	Maire Vice-présidente	Ville de Saint Jean de Moirans (38) Communauté de communes du Pays Voironnais (38)
Monsieur	COTTAZ	Jean-Pierre	Conseiller municipal	Ville de Beynost (01)
Madame	DELORME	Béatrice	Maire	Ville de Saint-Germain-au-Mont-d'Or (69)
Monsieur	FARNOS	René	Conseiller municipal	Ville de Feyzin (69)
Madame	FREYER	Blandine	Maire	Ville d'Irigny (69)
Monsieur	GAIDIOZ	Pierre	Adjoint au maire, éducation et jeunesse	Ville de Lyon (69)
Madame	LAFOND	Peggy	Conseillère municipale	Ville de Gleizé (69)
Madame	MICHAUD	Maryse	Conseillère municipale Vice-présidente	Ville d'Oullins-Pierre-Bénite (69) Cdg69
Monsieur	MIRABEL	Pierre	Adjoint au Maire	Ville de Solaize (69)
Madame	PARLIER	Frédérique	Conseillère municipale déléguée à la citoyenneté et aux solidarités et Vice-présidente du CCAS	Ville de Villefranche-sur-Saône (69)
Madame	PLACE-VINCENDEAU	Bénédicte	Adjointe au Maire	Ville de Meyzieu (69)
Madame	RENOUD-LYAT	Agnès	Maire	Commune de Saint-Jean-sur-Veyle (01)
Madame	RIONDET	Odile	Adjointe au Maire	Ville de Solaize (69)
Monsieur	ZUCCA	Alain	Conseiller municipal	Ville d'Orliénas (69)

Collèges des personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux				
Madame	BACCONIN	Anne-Laure	Attachée principale, Directrice du Centre communal d'action sociale et du pôle Vie de la Cité	Ville de Chaponost (69)
Monsieur	BAYET	Cyril	Attaché principal, Responsable de l'unité pédagogique, adjoint au chef du service concours	Cdg69
Madame	BILLET	Julie	Enseignante spécialisée, Formatrice	Éducation nationale
Monsieur	BILLODY	Jean-Louis	Professeur des écoles, retraité	
Monsieur	BODIN	Bruno	Animateur territorial, Responsable enfance famille	Ville de Chasse-sur-Rhône (69)
Madame	BONNET-BALLET	Carine	Professeure des écoles, retraitée	
Monsieur	CARRILLO	Christophe	Attaché territorial, Responsable du service actions scolaires et périscolaires	Ville de Saint-Priest (69)
Madame	CHAMP	Florence	Attachée territoriale, Responsable du service enseignement	Ville de Saint-Genis-Laval (69)
Madame	CHAUVEL	Nathalie	Rédacteur principal de 1 ^{re} classe, Coordinatrice ATSEM, Lyon 7 ^e	Ville de Lyon (69)
Monsieur	COMTE	Jérôme	Animateur principal de 1 ^{re} classe, Coordonnateur enfance, jeunesse	Ville de Bourg-en-Bresse (01)
Madame	DABIC	Vesna	Attachée principale, Directrice adjointe Politique éducative locale et affaires culturelles, sportives et associatives	Ville de Genas (69)
Monsieur	DAMBLIN	Matthieu	Attaché principal, Directeur enfance, jeunesse et sport	Ville de Brignais (69)
Madame	DÉJEANT	Aurélie	Attachée territoriale, Cadre pédagogique, service concours	Cdg69
Monsieur	FATET	Laurent	Directeur d'école maternelle	Éducation nationale
Madame	FIORDALISI	Céline	Attachée, Cheffe du service concours	Cdg69
Madame	FIGUIERE	Sandrine	Attachée territoriale, Directrice générale des services	Syndicat intercommunal murois (69)
Madame	FORTAS	Amelle	Rédacteur principal de 1 ^{re} classe, Chargée de prospective RH	Ville de Meyzieu (69)
Monsieur	GIORDANO	Christian	Directeur d'école retraité	
Madame	GOY	Florence	Responsable éducative de proximité	Ville de Villeurbanne (69)
Madame	GUILLERM	Emmanuelle	Inspectrice de l'Éducation nationale	DSDEN de la Loire

Monsieur	GUILLERM	Vincent	Inspecteur de l'Éducation nationale hors classe, Chargé de mission Éducation inclusive et numérique de la formation	Inspection Académique du Rhône (69)
Madame	LAFAY	Geneviève	Professeure des écoles de classe exceptionnelle, Conseillère pédagogique de circonscription de 1 ^{er} degré en EPS	Académie de Lyon
Monsieur	LARIBI	Florent	Animateur principal de 2 ^e classe, Responsable de proximité scolaire	Ville de Lyon (69)
Madame	MAKHLOUFI	Chalabia	Attachée territoriale, Responsable unité opérationnelle, Service concours	Cdg69
Monsieur	MAURIN	Stéphane	Attaché principal, Directeur, Responsable de pôle, de service	Ville de Saint-Priest (69)
Madame	MERLINC	Élodie	Attachée territoriale, Cadre pédagogique, Service concours	Cdg69
Madame	MOULIN	Laurence	Attachée hors classe, Directrice éducation, jeunesse, petite enfance	Ville de Saint Fons (69)
Monsieur	MOUNIB	Abdesamed	Rédacteur principal de 1 ^{re} classe, Conseiller formation-prévention au service des RH	Ville d'Oullins-Pierre-Bénite (69)
Madame	NOEL	Nadège	Attachée hors-classe, Directrice du pôle Recrutement-mobilité	Cdg69
Madame	PAVON	Gaëlle	Professeure des écoles, Maître formateur, Conseillère pédagogique départementale Mission maternelle, Rhône	Éducation nationale
Monsieur	PERROT	Robin	Professeur des écoles de classe exceptionnelle, Directeur d'école élémentaire	Éducation nationale
Madame	PLANTIER	Isabelle	Attachée principale, Responsable direction éducation jeunesse et sport	Ville de Villefranche-sur-Saône (69)
Madame	REYBIER	Pauline	Attachée territoriale, en disponibilité	
Madame	VALTON-BOIRON	Virginie	Professeure des écoles, retraitée	

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet <https://www.cdg-aura.fr>.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 16 décembre 2025

Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.